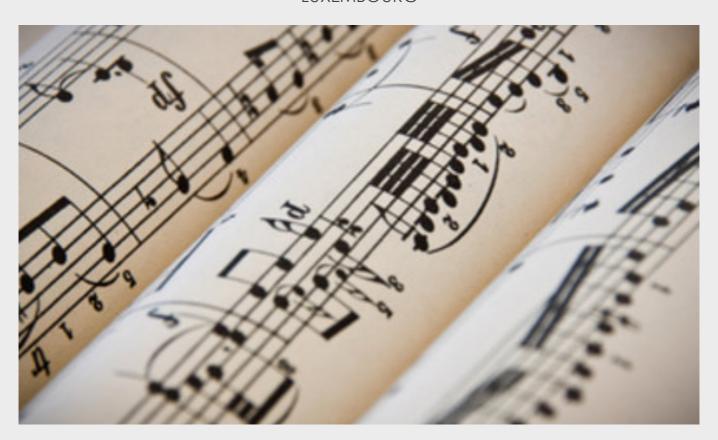
CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE À PLECTRE 2020

« VILLE D'ESCH/ALZETTE » LUXEMBOURG



ORGANISÉ PAR L'ENSEMBLE À PLECTRE MUNICIPAL D'ESCH/ALZETTE

Date limite: 15 décembre 2019

Concours international de composition pour orchestre à plectre « Ville d'Esch-sur-Alzette » Sous le haut patronage de la ville d'Esch-sur-Alzette

Grand-Duché de Luxembourg





Article 1

Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité.

Article 2

Les oeuvres proposées doivent être originales, inédites et n'avoir jamais été créées. Les arrangements ou transcriptions ne seront pas admis. Les pièces devront être écrites pour orchestre à plectre sans soliste.

Article 3

La nomenclature orchestrale sera la suivante :

- * mandoline 1
- * mandoline 2
- * mandole
- * mandoloncelle (ad libitum)
- * guitare
- * contrebasse
- * petites percussions (ad libitum)

Toutes les parties peuvent être divisi selon les besoins du compositeur.

Article 4

La durée des œuvres devra être comprise entre 6 minutes minimum et 12 minutes maximum. Elles pourront contenir plusieurs mouvements.

Article 5

Chaque compositeur ne pourra présenter qu'une seule œuvre.

Article 6

L'envoi de l'œuvre s'effectuera de la façon suivante :

I. Dans une 1ère enveloppe scellée (ENVELOPPE 1) seront insérés :

- 5 copies du conducteur imprimé grâce à un logiciel de gravure musicale (ex. : Sibelius, Finale...). Les partitions manuscrites ne sont pas admises. Ne devront apparaître sur les partitions aucun nom ni aucune référence qui puisse permettre l'identification du compositeur sous peine d'exclusion du concours.
- 1 exemplaire imprimé de chaque voix sans aucun nom ni aucune référence qui puisse permettre l'identification du compositeur.
- l'enregistrement sur CD-audio ou clé USB de l'œuvre qui pourra être une simulation informatique. Le support numérique choisi ne contiendra aucune référence sur le nom du compositeur ni sur le pseudonyme qu'il devra choisir.

Figurera sur le devant de l'enveloppe 1, le pseudonyme choisi par le compositeur.

- II. Dans une 2ème enveloppe <u>scellée</u> (ENVELOPPE 2) où sera inscrit le même pseudonyme que sur l'enveloppe 1, seront insérés :
- Le formulaire d'inscription dûment complété
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Un court CV
- Le paiement du droit d'inscription de 25 Euros à verser sur le compte IBAN LU35 0029 1381 8142 7500 en y mentionnant le nom, adresse et la mention « Concours International de composition pour orchestre à plectre 2020 ».
- III. Ces 2 enveloppes seront envoyées ensemble dans une ENVELOPPE 3 adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Avant le 15 décembre 2019

Concours International de composition pour orchestre à plectre 2020 « Ville d'Esch-sur-Alzette » À l'attention de M. Wolfgang Armborst 10 rue des Tulipes L-4955 BASCHARAGE (Luxembourg)

Article 7

La date limite de réception des partitions est fixée au **dimanche 15 décembre 2019**, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Article 8

- Le premier prix « Ville d'Esch-sur-Alzette » sera doté de 2.500 € et la partition primée sera publiée par les éditions Trekel.
- Le deuxième prix sera doté de 1.500 € et la partition sera publiée par les éditions Trekel
- Le troisième prix sera doté de 500 €.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer l'un ou l'autre prix.

Article 9

Le jury sera composé des personnalités suivantes : Sébastien Paci (France), président Pedro Chamorro (Espagne) Roland Wiltgen (Luxembourg) Pierre Thilloy (France)

Le jury est souverain de ses décisions qui sont définitives et irrévocables. Chaque participant accepte par sa candidature le règlement dans toutes ses dispositions, le texte français faisant foi. Pour tout litige, seul le Tribunal de Luxembourg est compétent.

Article 10

Les résultats seront proclamés lors d'un concert programmé au mois d'octobre 2020 où les trois pièces primées seront données en première mondiale, en présence des membres du jury, par l'orchestre à plectre de la ville d'Esch-sur-Alzette sous la direction de Juan Carlos Muñoz.

La date sera précisée sur la page internet officielle du concours <u>www.ensemble-a-plectre.com</u> à compter de décembre prochain.

Article 11

Les lauréats des 1 er et 2 ème prix s'engagent à remettre aux organisateurs avant fin juin 2020, les fichiers informatiques (Finale, Sibelius, etc...) de leur œuvre.

Article 12

A partir de la proclamation des résultats, les œuvres primées devront porter la mention « œuvre primée au concours international de composition 2020 pour orchestre à plectre Ville d'Esch-sur-Alzette ».

Les participants à ce concours de composition acceptent intégralement chacun des articles du présent règlement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Registration Form Formulario de inscripción

Concours international de composition 2020 pour orchestre à plectre « Ville d'Esch-sur-Alzette »

Prénom, First Name, Nombre :
Adresse, Address, Dirección :
Pays, Country, País :
Courriel, Email, Correo electrónico :

Téléphone, Phone Number, Teléfono:

TITRE DE L'OEUVRE : Title of the work Título de la obra :

Nom, Name, Apellido:

0

« Je certifie sur l'honneur que l'œuvre présentée est originale, inédite et non créée. J'ai bien compris que la décision du jury est irrévocable et définitive. Conformément aux termes du règlement du concours, j'accepte intégralement chacun des articles dudit règlement. »

"I certify on the honor that the presented work is original, unpublished and not created. I understand that the jury's decision is irrevocable and final. In accordance with the terms of the contest rules, I accept in full each of the articles of this regulation."

"Certifico en el honor que la obra presentada es original, no publicada y no creada. Entiendo que la decisión del jurado es irrevocable y definitiva. De acuerdo con los términos de las reglas del concurso, acepto en su totalidad cada uno de sus artículos."

Lu et approuvé – date et signature

Read and approved – date and signature

Leído y aprobado – fecha y firma